



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

Affaire suivie par :
Isabelle Wolf
Evelyne Lavigne
Tél. 03 88 23 38 52
Mél : evelyne.lavigne@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale du Bas-Rhin
- Mission langues vivantes - 1^{er} degré
- Division du 1^{er} degré

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale du Haut-Rhin
Division de l'enseignement, des moyens et de la
formation continue du 1er degré
Enseignement régionaux et internationaux

Strasbourg, le 4 février 2025

Objet: Stages de formation linguistique au Goethe-Institut - Année civile 2025.

La formation linguistique des professeurs des écoles constitue l'une des conditions de la réussite de la politique des langues menée dans l'académie de Strasbourg, tout particulièrement dans les pôles bilingues. Dans le cadre de la coopération avec le Goethe-Institut de Strasbourg, des formations pourront être prises en charge, dans la limite du budget disponible, aux professeurs des écoles qui en feront la demande. Ces stages sont financés par le Fonds commun « Langue et culture régionales », abondé par l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Le Goethe-Institut contribue également à ce financement.

Les candidats doivent s'inscrire **avant le 14 mars 2025** en complétant le formulaire en ligne ci-après

<https://framaforms.org/candidature-stage-de-formation-linguistique-goethe-institut-202425-1738661391>

Le respect du délai d'inscription est impératif.

Vous trouverez en annexe la liste des stages de formation proposés, avec le **niveau du cadre européen commun de référence pour les langues** (CECRL) visé. Un auto-positionnement linguistique des candidats est possible à l'adresse suivante : <https://www.goethe.de/fr/spr/kup/tsd.html>

Prise en charge des frais :

- ➔ Pour les stagiaires qui bénéficient d'un hébergement
Le Goethe-Institut transmettra une facture au service DRAREIC pour les frais de scolarité, de logement (uniquement pour le stagiaire) avec petit déjeuner et les forfaits pour le déjeuner.
- ➔ Pour les stagiaires qui ne bénéficient pas d'hébergement
Le Goethe-Institut transmettra une facture au service DRAREIC pour les frais de scolarité et les forfaits pour le déjeuner. Pour les frais d'hébergement avec petit déjeuner, le stagiaire recherchera lui-même un logement, règlera la facture, puis la transmettra au GIP-FCIP Alsace selon les indications données dans l'ordre de mission. Les frais pourront être remboursés pour un montant maximum de 106,60 € par nuitée sur présentation de la facture.

→ Pour l'ensemble des stagiaires

Les frais de déplacement seront remboursés (1 aller-retour) selon des modalités précisées dans l'ordre de mission sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe. Ne sont pas remboursés les déplacements sur place. Les repas du soir et du week-end resteront à la charge des stagiaires.

Ces formations ayant lieu pendant les périodes de vacances des classes, le stagiaire pourra **bénéficier d'une allocation de formation** dont les modalités sont précisées dans le décret n° 2019-935 du 6-9-2019.

Les dates de stage affichées incluent les jours d'arrivée comme de départ. Les cours n'ont lieu ni les jours d'arrivée ni les jours de départ, ni les jours fériés en Allemagne.

En avril, une commission académique définira les candidats retenus en tenant compte des priorités fixées par la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace.

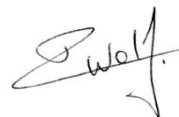
Suite à cette commission, la DRAREIC établira les ordres de mission des candidats retenus. Ces derniers s'engagent à suivre l'intégralité des cours et à se faire établir une attestation de présence.

Après leur stage, les personnels ayant bénéficié de la prise en charge de la formation linguistique sont fortement encouragés à passer une **certification dans l'un des niveaux de langue du CECRL**.

Le Fonds commun « Langue et culture régionales » prend alors en charge les frais d'examen du *Goethe-Zertifikat* proposé par l'institut où s'est déroulée la formation. Si le centre ne propose pas de certification, la possibilité est offerte de passer une certification en 2025-2026 à l'Unistra grâce au fonds commun.

La DRAREIC reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur,
Par délégation,
La Déléguée de région académique aux
relations européennes, internationales et
à la coopération



Isabelle Wolf